

DIX QUESTIONS SUR L'ACCUEIL DES MOINS DE TROIS ANS A L'ÉCOLE MATERNELLE

1. Les enfants de moins de trois ans ont-ils leur place à l'école ?

Les enfants de plus de deux ans peuvent être accueillis à l'école depuis les origines de l'école publique. Les programmes de 2002 font une large place aux enfants de moins de trois ans dont la scolarisation profite en particulier aux enfants des milieux les moins favorisés.

L'école maternelle n'entre pas en concurrence avec les autres structures d'accueil de la Petite Enfance. Elle a des objectifs spécifiques : c'est une école qui vise des apprentissages dans le domaine du langage, de la motricité, de l'éveil au monde environnant à travers une pédagogie qui lui est propre et qui repose sur le jeu, l'action, l'expérimentation.

2. Dans quelles conditions peut-on accueillir des enfants de moins de trois ans à l'école ?

L'accueil des moins de trois ans suppose un projet de l'équipe pédagogique bâti en lien avec tous les partenaires notamment la municipalité et qui prend en compte la demande des parents.

Le projet part d'un état des lieux : étude des besoins, état des locaux et des ressources humaines (enseignants, ATSEM ...). Il définit les modalités d'organisation de l'accueil, les conditions matérielles et d'encadrement, les besoins en formation et l'évaluation du projet.

L'Inspection Académique met à la disposition des enseignants et des municipalités un document intitulé " Réussir l'accueil des enfants de moins de trois ans " qui contient un guide pour l'élaboration du projet. L'équipe de circonscription peut être sollicitée pour apporter son aide.

3. Les enfants de moins de trois ans sont-ils pris en compte dans les barèmes d'ouverture et de fermeture de classe ?

Les enfants de moins de trois ans sont pris en compte, sous réserve qu'un projet d'accueil ait été adressé à l'Inspection Académique au mois de janvier dans le cadre de la préparation scolaire et que cet accueil puisse être assuré dans la durée. Un projet d'accueil d'enfants de moins de trois ans est nécessairement pluriannuel.

DIX QUESTIONS SUR L'ACCUEIL DES MOINS DE TROIS ANS A L'ECOLE MATERNELLE

4. Est-il nécessaire d'accueillir tous les enfants ayant deux ans révolus à la rentrée ?

Il n'y a pas d'obligation à accueillir tous les enfants ayant deux ans révolus. La notion d' " enfants de moins de trois ans " autorise une définition souple des conditions d'accueil. Elles sont à préciser dans le cadre du projet d'accueil soumis à l'inspecteur d'académie et doivent faire l'objet d'une présentation claire aux familles.

On peut envisager de n'intégrer à la rentrée que les enfants nés au cours de la première moitié de l'année, l'accueil des plus jeunes pouvant être différé. Pour pouvoir parler d'un besoin réel, le nombre d'enfants accueillis à la rentrée ne devrait pas être inférieur au tiers d'une classe d'âge, ce qui correspond à la moyenne nationale.

5. Un projet d'accueil des enfants de moins de trois ans peut-il être élaboré en dehors des Zones d'Education Prioritaire ?

Si la scolarisation précoce dans les secteurs les moins favorisés est prioritaire, un projet d'accueil d'enfants de moins de trois ans peut être élaboré dans toute école maternelle où la demande existe et où les conditions d'un accueil de qualité sont réunies.

6. Que faire lorsqu'il existe d'autres structures d'accueil de la Petite Enfance dans la commune ?

Il est souhaitable de s'interroger avec les partenaires sur les spécificités des différentes structures d'accueil de la Petite Enfance (crèche, halte-garderie, multi-accueil, école maternelle...) et les complémentarités possibles afin de répondre au mieux aux besoins des enfants.

Au-delà de l'accueil d'enfants de moins de trois ans dans des classes maternelles, l'Education Nationale souhaite promouvoir des projets innovants et multi-partenariaux de classes et de dispositifs " passerelle " destinés à favoriser le passage de la famille ou de la crèche à l'école.

Les dispositifs " passerelle " peuvent prendre des formes très variées : rencontres entre professionnels, rencontres d'enfants d'une maternelle et d'une autre structure (à l'image de ce qui est pratiqué pour la liaison maternelle-élémentaire), scolarisation à temps partiel, intégration progressive à l'école, actions en direction des parents... Ces divers dispositifs favorisent une " entrée en douceur " à l'école.

L'équipe de circonscription (inspecteur, conseillers pédagogiques...) peut apporter son concours à l'élaboration d'un projet.

DIX QUESTIONS SUR L'ACCUEIL DES MOINS DE TROIS ANS A L'ECOLE MATERNELLE

7. Faut-il constituer des " classes de tout - petits " ?

Plusieurs formules sont possibles :

- la classe de moins de trois ans homogène
- la prise en charge des moins de trois ans dans des classes de deux à quatre ans ou multi-âges en zone rurale
- la prise en charge avec des enfants de cinq ans.

Chaque solution présente des avantages et des inconvénients qui sont bien analysés dans un document d'accompagnement des programmes 2002 intitulé " Pour une scolarisation réussie des tout-petits ". La classe homogène permet un effectif allégé (avec l'accord des autres enseignants), des aménagements et une organisation des rythmes de vie plus adaptés mais la stimulation en matière de langage est moindre que lorsque les tout-petits sont avec des enfants plus âgés et l'adaptation aux règles de vie de l'école peut être plus longue.

Dans beaucoup d'écoles, la faiblesse des effectifs d'une classe d'âge rend incontournable la classe à plusieurs sections : elle impose à l'enseignant de définir des contenus adaptés à chacun.

Des formules combinant groupes homogènes et hétérogènes peuvent être envisagées dans le cadre de décroissements à certains moments de la journée.

8. Quels aménagements prévoir pour des l'accueil des tout-petits ?

Les besoins de mouvement des petits et tout-petits étant importants, il convient de leur réserver la salle la plus grande La proximité de la salle de repos et des toilettes est souhaitable. Il est nécessaire aussi de prévoir, dans la classe, un espace permettant de s'isoler : les " objets transitionnels " (peluches, poupées..) y seront en bonne place. Le mobilier doit naturellement être adapté et le matériel répondre à des impératifs pédagogiques mais aussi de sécurité, certains jeux ou jouets ne convenant pas à des enfants de moins de trente-six mois. Le jeune enfant a besoin de repères : les différents espaces (coins de jeux, ateliers..) doivent pouvoir être clairement identifiés. On multipliera les possibilités d'expérimenter essentiels à la construction des apprentissages.

DIX QUESTIONS SUR L'ACCUEIL DES MOINS DE TROIS ANS A L'ECOLE MATERNELLE

9. Quel encadrement est nécessaire ?

Une ATSEM doit pouvoir être attachée à une classe (homogène ou hétérogène) qui accueille des tout-petits. Il appartient au directeur ou à la directrice d'organiser en conséquence le travail des ATSEM.

10. Comment organiser la journée des tout-petits ?

On trouvera dans le document " Pour une scolarisation réussie des tout-petits " de judicieux conseils pour l'organisation de la journée des tout-petits qu'ils soient dans des classes homogènes ou hétérogènes : les équipes pédagogiques pourront s'y reporter. On se contentera de rappeler que, plus encore que dans les autres sections, il est essentiel que l'accueil soit organisé dans la classe et non la cour. Les activités du temps d'accueil sont préparées de manière à limiter le recours aux consignes collectives et évoluent au fil du temps. L'accueil est un moment privilégié pour le langage. Le goûter, la récréation sont des temps éducatifs et l'occasion d'apprentissages. Les activités rituelles favorisent l'intégration au groupe mais elles doivent évoluer au cours de l'année.

Plus les enfants sont jeunes, plus les activités sont brèves et organisées selon des alternances qui ne se résument pas à la succession d'ateliers et de regroupements : temps calmes ou moments plus bruyants, activités plus contraignantes ou plus libres, activités intellectuelles ou plus physiques.

Les activités sont proposées et non imposées : l'enseignant, à travers l'organisation matérielle mise en place, crée des pôles d'intérêt lui permettant de construire des apprentissages. Tous les domaines d'activités des programmes sont naturellement à prendre en compte.

Lorsque des enfants font la sieste à la maison, l'accueil peut être échelonné l'après-midi. Quand les enfants fréquentent une structure périscolaire, il est souhaitable qu'ils puissent se coucher dès la fin du repas pour ne pas trop réduire le temps d'activité de l'après-midi.